



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

**DELIBERATION
DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE
DU LUNDI
29 JANVIER 2024**

OBJET : Construction d'une piscine couverte - Demande de subventions
Délibération n° 2024-003

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE LUNDI VINGT NEUF JANVIER A DIX NEUF HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du mardi 23 janvier 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Danielle BARRAUD, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, Thierry BOURREC, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : M. Vincent BARRAILH LAFARGUE A M. Xavier LAGRAVE, Mme Isabelle MECHIN A MME Corinne LAFFITTAU, M. DIDIER MARTIN A M. Claude POMIES.

EXCUSEES : Mme Sandrine SATABIN, Mme Sonia DUBOSC.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29
Conseillers Municipaux présents : 24
Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 3
Conseillers Municipaux excusés : 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-123 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 1^{er} décembre 2021 portant approbation du projet de piscine couverte situé à la Plaine des jeux à Aire sur l'Adour réalisé par le cabinet ADOC en date du 6 juillet 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 6 juillet 2022 portant approbation du programme de la construction de la piscine couverte ainsi que la composition et le règlement du jury de concours,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 15 mars 2023 portant l'attribution et l'autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant que le cabinet BLP & Associés, dans le cadre de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre a remis en date du 22 janvier 2024, la phase « Avant Projet Définitif » du projet de la construction de la piscine couverte,

Considérant que l'estimation provisoire des travaux s'élèverait à 9 024 510 € HT,



Considérant qu'il conviendra de rajouter à ce montant, des frais d'études et de suivi,
Considérant que ce projet est susceptible d'être subventionné par les services de l'Etat, les différentes collectivités et des partenaires financiers,
Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées pour ce projet,

Après en avoir délibéré et par 20 voix pour et 7 abstentions (*M. Jérémy MARTI, Mme Florence GACHIE, M. Yves Jean CAZABAN, Mme Paulette SAINT-GERMAIN, M. Alexandre MARTIN, Mme Isabelle MAUMUS, M. Jean-Pierre TRABESSE*), le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions se rapportant à ce projet auprès des services de l'Etat, des différentes collectivités et des partenaires financiers.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 30 janvier 2024

Le Maire,



Xavier Lagrave
Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-